

Saint André magazine

La Ville Sympa...

... qui veut le rester !

Agenda

« Un parmi les autres », Troc des plantes,
Loin d'être fini, Marché aux Fleurs,
Deûle en Fête, Fête du Jeu
page 15

Zoom

16^{ème} Tournoi International
de Football U17
page 22

Brèves

Ville, quartiers et
associations
page 24

Portrait

Manon et Mathieu ont
intégré le service
développement durable
de la mairie dans
le cadre du service
civique
page 29



Vive les fleurs :
le printemps est de retour !

À votre service

Site internet

<http://www.villesaintandre.fr>

Les services

Mairie 89 rue du Général Leclerc BP 1

59871 Saint-André CEDEX. Tél. : 03 20 63 07 50,

Fax : 03 20 63 07 54 - Horaires d'ouverture : du lundi

au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 15.

Permanence état civil

Le samedi de 9 h 30 à 12 h.

Permanences juridiques

Mme Pascale Lahouste, adjointe en charge des affaires

juridiques, de l'administration générale et de l'état civil,

vous accueille les 2^e et 4^e mardis de chaque mois,

à partir de 16 h 15 au lieu de 16 h 45 en mairie.

Uniquement sur rendez-vous. Rens. : 03 20 63 07 50.

Marché

Mardi matin rue de l'église et place du Général De Gaulle.

Samedi matin esplanade face à la mairie.

Action pour l'emploi

67 rue du G-Leclerc - Tél. : 03 20 40 75 33.

Cap - centre de loisirs (siège social)

14 place du G-de-Gaulle - Tél. : 03 20 40 66 05.

Cap-crèche

2 place du G-de-Gaulle - Tél. : 03 20 40 75 11.

Cap-halte-garderie "L'île aux enfants"

1 résidence des Vertes-Feuilles - Tél. : 03 20 40 87 11.

Cap-Halte-garderie "station Bout" chou"

5 rue Lino-Ventura - Tél. 03 28 36 49 72.

Cap-relais des assistantes maternelles

10 place du G-de-Gaulle - Tél. : 03 20 40 70 40.

Permanence de 9 h à 11 h 30.

Centre communal d'action sociale

67 rue du G-Leclerc - Tél. : 03 20 21 81 30.

Maison de retraite le Clos fleuri

50 rue Georges-Maertens - Tél. : 03 20 21 80 80.

Mission locale

16 rue de l'Église - Tél. : 03 28 38 80 00.

Antenne de la CPAM

3 rue Vauban. Ouverte du mardi au vendredi,

8 h à 12 h - 13 h à 17 h et le samedi de 8 h à 12 h.

CAF (caisse d'allocations familiales)

Ouverte les lundis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h30

Site : www.caf.fr - 12 place du G-de-Gaulle.

Initiatives Emplois Familiaux

89, rue du Général-Leclerc.

Tél. : 03 20 51 67 16 ou ief59@wanadoo.fr,

site : www.ief59.com

Dossier

page 4



Saint-André, la vie associative
qui veut le rester !

Agenda

page 18



Spectacles, activités et concerts
pour tous les goûts

Éclats de vie

page 19



Assemblée des sages

Zoom

page 22



16^{ème} Tournoi International
de Football U17

Brèves

page 24



Ville, associations
et quartiers

"Saint-André magazine", journal d'informations municipales de la ville de Saint-André

n° 136 - Mars - Avril 2012 - Tél. : 03 20 63 07 53

Directeur de la publication : Olivier Henno - Rédactrice en chef : Valérie Prignot.

Photos : direction de l'animation, de la culture et de la communication sauf mention contraire.

Mise en page : Agence Gribouille, contact@creagribouille.fr - Impression : La Monsoise

Retrouvez votre "Saint-André magazine" sur : <http://www.villesaintandre.fr>

"Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute reproduction (textes et photos) même partielle en dehors de

l'utilisation strictement privée du copiste est interdite sans autorisation expresse".

En direct avec les services

Directeur Général des Services :

dgs@ville-saint-andre.fr

Direction des services à la population

(cimetière, élections, état-civil) :

services.population@ville-saint-andre.fr

Service Marchés Publics :

marches.publics@ville-saint-andre.fr

Service du personnel :

drh@ville-saint-andre.fr

Services Techniques :

techniques@ville-saint-andre.fr

Service enseignement

ecoles@ville-saint-andre.fr

Service des sports :

sports@ville-saint-andre.fr

Service Finances et Achats :

finances@ville-saint-andre.fr

Service communication :

communication@ville-saint-andre.fr

Secrétariat général et Affaires juridiques :

s.g@ville-saint-andre.fr

Service Animation, Culture :

animation@ville-saint-andre.fr

Cabinet du Maire :

cab.maire@ville-saint-andre.fr

Cyber Centre :

cyber.centre@ville-saint-andre.fr

Poste de police municipale :

police.municipale@ville-saint-andre.fr

Syndicat d'initiative :

syndicat.initiative.saint.andre@9business.fr

Service jeunesse :

serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr

Service restauration scolaire :

resto@ville-saint-andre.fr

Service environnement :

environnement@ville-saint-andre.fr

Site internet et animations commerciales :

site.info@ville-saint-andre.fr

Droit des sols :

droit.des.sols@ville-saint-andre.fr



« Dans un **souci d'impartialité**,
en raison des élections législatives et
présidentielles, M. le Maire
a décidé de **suspendre**
les éditos et les tribunes
de toutes publications municipales ».

Saint-André, la vie associative qui veut le rester !



Eric Mielke,
adjoint aux travaux,
à la voirie et à
la vie associative

« Les associations constituent un lien indispensable de cohésion et de progrès social dans notre société du 21^{ème} siècle.

Si, avec ses espaces verts et ses nombreux services et équipements sportifs, culturels, commerciaux et éducatifs, Saint-André, « la ville sympa qui veut le rester » est très prisée, c'est sans aucun doute aussi grâce à la vigueur de sa vie associative.

Plus de 90 associations offrent aux Andrésiennes et aux Andrésiens la possibilité de pratiquer un sport, de s'adonner à leur passion, de se cultiver, d'aider les plus démunis. Chacun peut ainsi trouver dans ce large tissu associatif, la possibilité de s'épanouir. »

La Ville Sympa...

La ville et les associations : un véritable partenariat

Côté ville, de nombreuses aides sont fournies aux associations : prêts de salles, prêts de locaux, prêts de matériel, conseils et accompagnement technique sur certaines manifestations, subvention de fonctionnement ou subvention exceptionnelle, possibilité de reprographie de documents, diffusion de l'information des activités associatives, et surtout formation pour les dirigeants.

Pour l'année 2011, ces prestations ont représenté environ :

160 prêts de salles
ponctuels auxquels
il faut ajouter les
prêts pour les cours en semaine,

près de **180** demandes
de matériel

552 000€
de subventions

plus de **30 000**
photocopies

Côté associations, en retour : des dizaines d'animations dans la ville, des milliers d'heures de loisirs pour les Andrésiens. Et derrière tout cela, des heures et des heures de travail de la part des bénévoles.

Des assises de la vie associative pour renforcer le partenariat avec la ville :

Avec la collaboration de l'URACEN (Union Régionale des Associations Culturelles Educatives du Nord) la ville vient de lancer les assises de la vie associative. Une enquête a été organisée sous la forme d'un questionnaire envoyé aux associations andrésiennes afin de récolter leurs visions et leurs propositions pour renforcer le partenariat. Une première réunion de travail a suivi, en présence de Thomas Desmettre, directeur de l'URACEN, réunion à laquelle ont participé une trentaine d'associations de notre ville.

Que retenir de cette étude et quelles décisions ont été prises ?

Nous vous livrons en exclusivité les premiers éléments de réponse à cette enquête :

Toutes les associations ayant répondu trouvent pertinente l'organisation de ces assises et 95% d'entre elles trouvent appropriée la réalisation d'une charte avec comme thèmes prioritaires : un rappel des valeurs du bénévolat, les droits et obligations réciproques, et la mise à disposition des locaux.

Parmi les autres sujets abordés lors de la réunion, il a été question de la diffusion des informations associatives, de la procédure d'attribution des subventions et des locaux associatifs. Autre point évoqué : le Forum des Associations. Tous les participants se sont accordés sur la nécessité de le faire évoluer, peut-être vers une fête ou pourquoi pas un week-end associatif ?



... qui veut le rester !

Saint-André, la vie associative qui veut le rester !

La Ville Sympa...

Des assises de la vie associative pour renforcer le partenariat avec la ville :

Enfin, dernier point discuté et non des moindres : la formation des dirigeants associatifs. En effet, il est de plus en plus difficile de naviguer dans les méandres juridiques de la législation régissant les associations qui évolue sans cesse, notamment face aux responsabilités engagées. C'est sans doute une des raisons de la défection des bénévoles. Il devient en effet de plus en plus difficile de renouveler les membres actifs des associations. La soirée d'assises s'est d'ailleurs terminée sur une discussion autour de ce problème avec les représentants de l'Uracen qui proposent la mise en place d'ateliers sur ce sujet.

A la suite de cette première réunion plénière, plusieurs réunions de travail thématiques auront lieu, suivies d'une nouvelle séance plénière de clôture avant la rédaction de la charte de la vie associative récapitulant des propositions concrètes. De plus, le principe a été retenu de réunir au moins une fois par an les différentes associations de la ville afin que celles-ci puissent mieux se connaître et collaborer entre elles.

Un exemple de partenariat associatif : la gestion du local « La petite maison des associations » dans le quartier du Grand Saint-André

Construite début des années 80, le local associatif appelé la Petite Maison est un exemple qui illustre bien la volonté de partenariat de la ville de Saint-André avec ses associations. Dès sa réalisation, tout en restant propriété de la commune, sa gestion a été confiée à une association. Le principe est le suivant : au lieu d'attribuer ce local à une seule association, chaque association membre dispose d'un ou de plusieurs créneaux horaires et la gestion du planning est assurée par des bénévoles. Aujourd'hui, ce sont près de 20 associations qui utilisent ce local régulièrement entretenu par la ville. C'est ce principe de faire coexister plusieurs associations dans un même local que nous souhaitons reproduire dans plusieurs quartiers de la ville avec le concept de « maison des associations multi-sites ».

Une charte de la vie associative andrésienne pour fin 2012

Pourquoi une charte ? La ville de Saint-André entend poursuivre et amplifier une politique résolue tendant au développement de la dynamique associative par la mise en œuvre de règles claires et transparentes, davantage formalisées. La charte d'engagements réciproques tendra donc à développer une véritable culture de partenariat entre la ville de Saint-André et ses associations, fondée sur des valeurs respectueuses de l'identité, des objectifs et de l'indépendance de chaque partenaire.

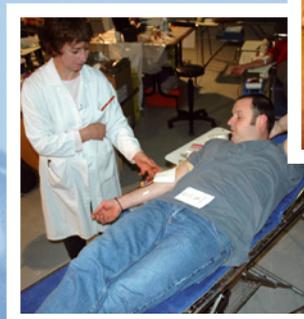
Cette charte n'a pas pour objet de définir une fois pour toutes les valeurs, les objectifs partagés, de figer ces relations, de les enfermer dans un cadre indépassable ; bien au contraire, elle constituera un point d'appui pour approfondir, enrichir les relations entre la Ville et les associations. Elle pourra évoluer après les évaluations régulières auxquelles elle donnera lieu.

Cette charte ne prétend pas non plus couvrir tous les champs des relations de chaque association avec la Ville. Elle s'articulera avec d'autres chartes existantes (sport, soutien scolaire), ou en préparation (handicap).

Corps et
Métaphores



Sports



Don du sang

Les ailes
d'acier

Plongée

La fête
des voisins



Théâtre
Pinocchio



Marché
de Noël

... qui veut le rester !

Pétanque

Saint-André, la vie associative qui veut le rester !

Une « maison des associations multi-sites » pour le dernier trimestre 2012...

Le nombre d'associations s'est multiplié depuis quelques années dans notre commune, et la question des locaux pour les abriter est devenue cruciale. D'où cette idée de créer une « maison des associations multi-sites ».

Dès cette année, une première étape va venir renforcer l'offre de la « petite maison ». Deux autres sites vont être dédiés au monde associatif andrésien. Un premier autour du gîte communal André-Blomme, dans des préfabriqués parfaitement équipés, et un second dans l'ancien bâtiment du collège Jean-Moulin rénové. Un budget spécifique sera consacré par la ville à l'amélioration de la qualité de réception des adhérents. Près de 700m² seront ainsi consacrés au monde associatif andrésien sous la forme de salles de réunion, de locaux de stockage, ou de salles de pratiques artistiques. De cette façon, les associations pourront vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Vous serez régulièrement tenus au courant des avancées de la réalisation de la « maison des associations multi-site » et de la charte associative dans ce magazine. En attendant, si vous souhaitez vous investir dans le monde associatif, lancez-vous : soit dans l'aventure d'une nouvelle association dont l'objet ferait défaut à Saint-André, soit – et elles en ont besoin – dans une des associations existantes.

Gymnastique



Échecs



Séminaire
des associations

La Ville Sympa...



Je viens d'arriver à Saint-André : comment connaître les activités proposées par les associations ?

- Par le site internet de la ville www.villesaintandre.fr
- Par le guide des associations de la ville (disponible à l'accueil de la mairie ou au service animation)
- Par le Saint-André Magazine (distribué toutes boîtes aux lettres ou disponible à l'accueil de la mairie)
- Par l'intermédiaire du service animation de la ville

J'ai un projet de création d'association, comment le concrétiser ?

- J'appelle le service animation/culture au **03 20 63 07 46**
- Je prends rendez-vous avec l'adjoint délégué aux associations Eric Mielke sur e.mielke@ville-saint-andre.fr
- Je m'informe en préfecture, je consulte les sites : www.associations.gouv.fr et www.nord.pref.gouv.fr

Le Saint-André Magazine a recueilli pour vous les témoignages de 3 bénévoles d'associations andrésiennes. Voici leurs conseils avisés en matière de bénévolat :

Michel Brunet, président de l'USSA Basket

SAM : Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans la vie associative ?

M.B. : « A Saint-André, je suis dans le domaine associatif depuis 1985, avant cette date, j'avais déjà participé à la création d'un club de bébés nageurs à La Madeleine »

SAM : Quels conseils pourriez-vous donner à une personne qui voudrait s'engager dans une association ?

M.B. : « Il faut aimer ce qu'on fait, choisir le bon domaine, et ne pas s'engager pour avoir des remerciements. C'est un don de soi. Le retour, on l'a quand on rencontre des années plus tard, des jeunes dont on s'est occupé, et qui traversent la rue pour venir vous dire bonjour. On est heureux de voir ce qu'ils sont devenus : on y a un peu contribué. Et si vous avez un conjoint, assurez-vous qu'il acceptera de vous voir consacrer des heures et des heures à votre association. Il n'est pas toujours facile de conjuguer vie de couple et bénévolat : si le conjoint comprend et accepte, tout va bien, le mieux est encore d'être à deux dans la même association ! »



... qui veut le rester !



Florence Kowalczyk, présidente de Declic Rock

SAM : Depuis combien de temps êtes-vous engagée dans la vie associative ?

F.K. : « Je suis présidente de l'association depuis 2008, date à laquelle a été créée Declic rock, avec Alice Chareyron, vice-présidente et secrétaire. Declic rock a pour vocation de faire partager dans une ambiance chaleureuse, notre passion de la danse rock, danse de couple qui représente par excellence l'échange éphémère entre deux personnes. »

SAM : Quels conseils pourriez-vous donner à une personne qui voudrait s'engager dans une association ?

F.K. : « S'il s'agit d'une association caritative, l'engagement revêt un caractère plus personnel et profond. Dans le cas de notre association, il s'agit surtout de partager une passion en communiquant aux autres un savoir-faire. C'est aller à la rencontre de personnes différentes venues d'horizons divers ; c'est aussi se mettre un peu en danger, car donner un cours technique à 40 personnes n'est pas chose aisée, cela développe des talents d'orateur, ainsi que le sens de la pédagogie. Et cela peut aussi permettre d'apprendre à recevoir la critique, ce qui n'est pas toujours facile. Mais le bénévolat c'est aussi parfois des tâches moins gratifiantes : trésorerie, organisation (soirées, stages, week-end), résolution de problèmes (salles, contacts avec les orchestres ou les autres associations de danse, gestion de la communication...). Tout ceci nécessite du temps, de l'obstination, parfois du courage, un dynamisme à toute épreuve et surtout l'envie et le plaisir. Sans cette notion de plaisir il n'y a pas de bénévolat possible : faire et se faire plaisir ! »

Denise De Temmerman, présidente du Club des Seniors

SAM : Depuis combien de temps êtes-vous engagée dans la vie associative ?

D.D.T. : « Je suis entrée dans le domaine associatif il y a 12 ans, en devenant secrétaire du Club des Seniors. J'ai repris la présidence du club il y a 5 ans. »

SAM : Quels conseils pourriez-vous donner à une personne qui voudrait s'engager dans une association ?

D.D.T. : « Il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles. Les gens veulent bien participer aux activités, mais peu d'entre eux veulent s'investir, notamment à cause des responsabilités. Alors que finalement, cela ne représente que quelques heures de travail. C'est tout à fait gérable notamment quand on est en retraite. Il faut se dire que cela apporte beaucoup de satisfaction et de plaisir quand on reçoit des remerciements. Cela signifie que ce qu'on propose est apprécié et que le travail est bien fait. Il ne faut pas hésiter à se lancer. »



« Dans un **souci d'impartialité**, en raison des élections législatives et présidentielles, M. le Maire a décidé de **suspendre les édits et les tribunes** de toutes publications municipales ».



Elections : vous ne pouvez pas vous déplacer...

Si vous ne pouvez vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, parce que vous êtes absent à cette date, vous pouvez confier à un autre électeur de la commune le soin de voter pour vous. Pour cela, vous devez vous rendre au tribunal d'instance ou au commissariat de police nationale ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile ou de votre lieu de travail pour en faire la demande.

Notez bien que le mandataire (personne qui votera pour vous), doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que vous. Il ne peut recevoir que deux procurations, dont une seule établie en France.

Si vous ne pouvez vous déplacer pour raison médicale ou pour cause d'infirmité, vous pouvez solliciter par écrit la venue à domicile d'un officier de police judiciaire pour rédiger cette procuration.

Pour plus de renseignements, contactez le service élections au 03 20 63 07 50.

Passeports et cartes d'identité

Les vacances se préparent ! N'oubliez pas que chaque enfant, aussi jeune soit-il, doit posséder sa propre pièce d'identité pour tout voyage en dehors du territoire français.

N'attendez pas le dernier moment ! Les délais de réception des Cartes Nationales d'Identité et des passeports sont souvent plus longs à l'approche des vacances. N'oubliez pas que les demandes de passeports s'effectuent sur rendez vous.



Le carnet

Naissances : Louise Godin, le 12 septembre
Robin Cathelain, le 29 décembre - Louise
Brunnin, le 12 janvier - Basile Grégoire,
le 14 janvier - Olympe Darcheville, le 31 janvier
- Capucine Declercq, le 3 février - Manon Plet,
le 3 février - Tiberio Garau, le 11 février - Maëly
Lesage, le 20 février - Baptiste Desombre,
le 21 février - Valentine Copp, le 24 février -
Emeline Cervilla-Ronchiadin, le 6 mars

Mariages : Nicolas Bey et Aziza Aatif,
le 17 mars.

Décès : Khedoudja Belal veuve Khelladi,
le 31 décembre - Jeanne Boidin veuve Mathieu,
le 6 janvier - Léo Yttebroeck, le 7 janvier -
Mauricette Vandebossche épouse Dejonghe,
le 10 janvier - Jacqueline Théroux épouse
Louart, le 11 janvier - Paul Philippe,
le 13 janvier - Marcel Dutielt, le 16 janvier -
Sylviane Monseur veuve Théry, le 16 janvier -
Suzanne Craeymeersch épouse Rouzé,
le 17 janvier - Renée Quémeneur veuve Vanhée,
le 19 janvier - Yvonne Dhayer veuve Valcke,
le 21 janvier - Pierre Maitretain-
vangrevelinghe, le 25 janvier - René Licour,
le 1^{er} février - Thérèse Noury veuve Godefroy,
le 2 février - Jean Laville, le 8 février - Odette
Baron veuve Caufourier, le 10 février - Alberta
Renard veuve Louette, le 17 février - Marguerite
Ovaere épouse Béhague, le 19 février

Nous vous rappelons que conformément à la loi sur le respect de la vie privée, vous devez signaler en mairie (service état civil ou communication) votre souhait de voir paraître dans ces lignes votre mariage ou la naissance de votre enfant.

Développement durable

Un jardin pédagogique au gîte André-Blomme



Ce sont les jeunes du service civique (voir « éclats de vie ») qui ont planté les arbustes et arbres du nouveau jardin pédagogique créé derrière le gîte municipal. Des pommiers et des poiriers ont été plantés, ainsi qu'un prunier. Pour ce qui est des baies, ce sont des framboises, du cassis, et des groseilles qui seront récoltés dans quelques temps. Ce jardin permettra d'organiser des animations pédagogiques pour les enfants des écoles, qui pourront venir entretenir le jardin, et utiliser les récoltes.

Renseignements au service environnement :
03 20 63 07 47.



Il est 4 heures, à la bonne heure...

C'est l'heure du goûter, repas important, notamment pour les enfants en pleine croissance. C'est pourquoi le service prévention santé a organisé en collaboration avec les étudiants de l'ISA et la Maison des Saveurs, des animations pour sensibiliser les enfants de nos écoles aux bons aliments à privilégier lors de cette collation. Les 27 et 29 mars derniers, les élèves du CP au CM2 de l'école Jules-Ferry ont ainsi pu découvrir le pain, les fruits, les laitages, et... l'eau ! Les parents peuvent retrouver les éléments qui ont servi à préparer cette animation (roue du goûter, et dépliant « questions de parents ») sur le site de la ville.

Notez également qu'à l'école Desbordes-Valmore, ce sont les fruits et les légumes qui seront à l'honneur au cours de l'animation « éveil des sens ». Suite au succès rencontré l'année dernière et à la demande de l'équipe enseignante, les maternelles recevront à nouveau les animateurs de la prévention santé qui leur feront découvrir des saveurs nouvelles.

Renseignements :
Dorothee GERMAIN au 06 42 07 09 34
ou prevention.sante@ville-saint-andre.fr



Brèves de la direction des services à la population



Sortie de territoire

Pensez-y à l'approche des vacances : elle est obligatoire pour chaque enfant mineur qui sort du territoire français sans ses parents (pièces à fournir : livret de famille, carte d'identité obligatoire, justificatif de domicile et carte d'identité du parent).

Le recensement militaire

Les jeunes (garçons et filles) doivent se présenter à la mairie de leur domicile dans les 30 jours qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, muni(e)s d'une pièce d'identité et du livret de famille. Ce recensement est obligatoire et permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il accomplisse sa journée « défense et citoyenneté ». C'est aussi grâce à ce recensement que l'inscription d'office sur les listes électorales s'effectue. Attention, tant que le jeune n'est pas recensé, il ne peut s'inscrire à aucun concours ou examen d'état (y compris le baccalauréat et le permis de conduire).



Médailles du travail

Les dossiers doivent être déposés en Préfecture avant le 1^{er} mai pour la promotion du 14 juillet et avant le 15 octobre pour la promotion du 1^{er} janvier. Attention donc à tenir compte d'un délai supplémentaire si vous souhaitez que la mairie fasse le relais. Le formulaire de demande est disponible en mairie ou en préfecture.

Notez bien que c'est la préfecture qui gère le dossier. La mairie ne sert que de relais, et se charge ensuite de la remise officielle de la médaille lors de la cérémonie du 1^{er} mai.



Pour plus de renseignements : Direction des Services à la Population : 03 20 63 34 85

Agenda

21 avril

Troc des plantes de 9h à 13h, face à la Mairie.

24 avril

Don du sang de 10h à 13h et de 15h à 19h30, salle André-Wauquier.

29 avril

Commémoration de la déportation au monument aux morts à 11h.

1^{er} mai

Braderie du muguet, de 8h à 16h.

5 mai

Loto des Eclaireurs, salle André-Wauquier de 16h30 à 23h.

8 mai

Thé dansant de Saint-André/Wieliczka, salle André-Wauquier à partir de 14h.

Commémoration de la victoire, au monument aux morts à 11h.

10 mai

Journée de commémoration de l'esclavage, au monument aux morts à 18h.

12 mai

Bal folk de l'APEL Jean-Moulin, salle André-Wauquier.

Marché aux fleurs, de 9h à 14h face à la Mairie.

Fête du jeu par La BidOthèque tout l'après-midi.

Du 26 au 28 mai

Tournoi de Foot International, par le COTIF.

3 juin

Deûle en fête, parc de la Gare.

8 juin

Commémoration Indochine, au Monument aux morts à 18h.

8, 9 et 10 juin

Théâtre par VPSE, salle André-Wauquier à partir de 16h.

23 juin

Fête de la musique, Place du Général De Gaulle.

30 juin

Spectacle de Corps et Métaphores, salle André-Wauquier à partir de 20h.

« Un parmi les autres »

Anne Rousseau, rééducatrice en Rased (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) vous propose une projection-débat le 19 avril, autour du film « Un parmi les autres ». Distribué par le Fnaren (Fédération nationale des associations des rééducateurs de l'éducation nationale), ce documentaire suit le quotidien de 3 rééducateurs, Jean-Michel, Julie et Christiane. Les séquences de rééducation avec les enfants, au cours desquelles le jeu en tant qu'outil pédagogique est amplement utilisé, sont entrecoupées de témoignages de parents, d'enseignants et de spécialistes, notamment des psychologues. Au-delà des obstacles rencontrés par ces enfants en difficulté scolaire, c'est de la réalité de l'école d'aujourd'hui dont il est question. Après la projection, les spectateurs seront invités à participer au débat.

Salle André-Wauquier, 19 avril à 19h30, entrée libre

La FNAREN présente un film sur l'aide rééducative en RASED



Troc des plantes

Le 21 avril de 9h à 13h aura lieu le troc des plantes : les particuliers sont invités à ramener les plantes, graines, pousses, ou le matériel de jardinage dont ils n'ont plus besoin, pour les échanger contre les trésors des autres participants. Alors, faites le tri de vos semis, de vos graines ou de vos boutures : vous pourrez les troquer contre d'autres plantes ou matériel. Un tirage au sort vous permettra de remporter des lots.

Pour tous renseignements supplémentaires : service environnement au 03 20 63 07 47 ou environnement@ville-saint-andre.fr

LE ZEPPELIN
ESPACE D'ART & DE CULTURE

Loin d'être fini

Cette pièce de théâtre proposée par le Zeppelin est destinée à un public à partir de 13 ans. Gilles Defacque, acteur et metteur en scène, présente un solo donquichottesque dans lequel il se met à nu dans une sorte d'autofiction burlesque. Ce spectacle est aussi l'occasion de faire une autocritique acide de la profession. Humour décalé et autodérision garantis.

Vendredi 11 mai à 20h30, au Zeppelin
Tarif plein : 8€, tarif réduit : 5€
Renseignements et réservations
au 03 62 65 82 01
ou accueil@lezeppelin.fr



12
mai

Marché aux Fleurs

Le traditionnel marché aux fleurs se déroulera le 12 mai de 9h à 14h sur le parvis face à la mairie. Des professionnels vous proposeront leurs végétaux à la vente. Le service environnement sera également présent pour vous prodiguer des conseils, vous pourrez également participer à un concours (lots à gagner).

Pour tous renseignements supplémentaires : service environnement au 03 20 63 07 47 ou environnement@ville-saint-andre.fr



Deûle en Fête

La fête intercommunale de la Deûle aura lieu le dimanche 3 juin prochain. Dès 14h30, rendez-vous au parc de la gare pour un après-midi de détente et de rires ! Des jeux gonflables et des jeux anciens seront à disposition des jeunes et moins jeunes. Des balades en cyclo-poussettes ou en petit train auront lieu tout l'après-midi. Côté spectacles, c'est la compagnie Karnavires qui lancera les hostilités, avec un spectacle déambulatoire à 14h45. A partir de 15h30, vous aurez droit à des interventions de choc de la brigade câline,

la brigade qui vous rend la vie plus belle : délires assurés... Et dès 16h, ce sont les membres de la famille VandeWinners (au nom prédestiné) qui vous offriront leur tour de chant, façon sitcom. A 18h30, la fête se clôturera avec un grand final. Vous recevrez bientôt dans vos boîtes aux lettres un programme détaillé des festivités sur toutes les villes du Sivom.

Renseignements au service animation/culture : 03 20 63 07 46.



Fête du Jeu

Aidée par des associations et écoles andrésiennes, la bidOthèque organise sa fête du jeu le samedi 12 mai prochain. Attention, cette année, la fête se tiendra dans le parc municipal et face à la mairie, de 15 heures à 18 heures.

Toutes sortes de jeux : traditionnels, de plein air, de société et autres, seront à votre disposition pour vous amuser tout l'après-midi. Venez nombreux jouer en famille ou avec les autres visiteurs.

Renseignements : la bidOthèque, 23, rue Alsace Lorraine tél. 03 20 51 66 67 ou contact@labidotheque.fr



Vivie

Éclats de vie

Assemblée des sages

L'assemblée des sages s'est réunie le 12 mars en mairie de Saint-André. Cette assemblée, qui existe depuis maintenant près de 20 ans permet à toutes les personnes de plus de 70 ans de s'investir dans la vie andrésienne. Les préoccupations des aînés de notre commune tournent beaucoup autour de la sécurité : sécurité routière ou urbaine. Nos anciens se soucient également beaucoup de l'ambiance ressentie dans la ville. Les élus ont pris bonne note des doléances des sages, et les ont informés des projets communaux en cours, notamment des nouveaux quartiers en devenir : site Ulysse-Trélat, Triangle des ferrailleurs et Cœur de Deûle.

Renseignements : CCAS au 03 20 21 81 37.



USSA Cyclisme : 10 champions de France en 10 ans !



C'est une belle performance dont peut s'enorgueillir Alain Vicquelin, président du club depuis 2002.

A l'époque, 19 cyclistes adhéraient au club, aujourd'hui ils sont une centaine de licenciés, dont certains viennent de l'Aisne ou de Belgique. Il faut dire que le club attire par ses bons résultats. Aux derniers championnats de France de cyclo-cross, Philippe Drolet a décroché le 9^{ème} titre andrézien dans la catégorie vétéran B. Boulanger à Douai depuis l'âge de 12 ans, Philippe Drolet a commencé le vélo à 14 ans, grâce à son patron de l'époque qui lui a offert son premier vélo. Adhérent de l'USSA cyclisme depuis 5 ans, il obtient là son 7^{ème} titre de champion.

C'est Charles-Antoine Dubois qui a apporté le 10^{ème} titre à Saint-André dans la catégorie juniors (17-19 ans). Ce jeune diplômé en électrotechnique va reprendre des études en alternance comme conducteur de travaux. La victoire de Charles-Antoine s'est faite dans la douleur, car - remettons-nous dans le contexte - la température de cette journée était largement négative et les sols verglacés : ce qui a entraîné une lourde chute lors de la course, et le champion a passé la ligne d'arrivée avec le genou sérieusement abimé. Une victoire d'autant plus méritée !

**Renseignements : USSA Cyclisme,
M. Vicquelin, 03 20 51 78 33.**

L'installation du service civique...

Le service civique est un engagement volontaire dirigé vers les 16-25 ans.

Ceux-ci peuvent accomplir une mission d'intérêt général pour une période de 6 à 12 mois. Effectuée auprès d'organismes à but non lucratif ou dans des collectivités territoriales, la durée de mission est d'au moins 24 heures hebdomadaires. Une indemnité prise en charge par l'Etat est attribuée aux jeunes volontaires.

La 2^{ème} session du service civique des collectivités du Sivom a donc démarré : les 24 jeunes retenus pour œuvrer dans nos communes ont effectué leur semaine d'intégration début février. Ils ont notamment passé une journée à Saint-André où ils ont été reçus en mairie pour une visite des services. Ensuite, ils ont été mis à contribution pour planter le nouveau jardin pédagogique du gîte communal (voir page développement durable). Il faut en effet rappeler que la moitié de ces jeunes vont être amenés à travailler dans le domaine de l'environnement (les autres se consacrant à l'aide aux personnes âgées). Cette activité musclée leur a permis de faire connaissance et de se révéler un peu à leurs tuteurs.

A l'issue de la semaine d'intégration, deux d'entre eux ont été affectés au service développement durable de notre commune : il s'agit de Manon et de Mathieu que vous retrouverez dans la page «portraits» de ce magazine.



Cérémonie des nouveaux électeurs

Les jeunes Andréziens atteignant leur majorité ont été accueillis en mairie le vendredi 30 mars pour recevoir des mains des élus, leur carte d'électeur. Cette cérémonie, préconisée par le gouvernement, est l'occasion chaque année, de remettre à ces jeunes, en plus de leur carte, le livret d'accueil dans la citoyenneté. Pour la seconde année, Patrick Sant'Agostino, de l'établissement du Sang du Nord de la France, leur a remis également leur carte de donneur de sang, afin de les inciter à effectuer ce geste citoyen. La cérémonie s'est terminée par la diffusion de la Marseillaise.





16^{ème} Tournoi International de Football U17

Les 26, 27 et 28 mai prochain aura lieu le 16^{ème} Tournoi International de Football des U17. C'est un événement sportif de grande ampleur qui se déroule dans notre commune depuis 1997.

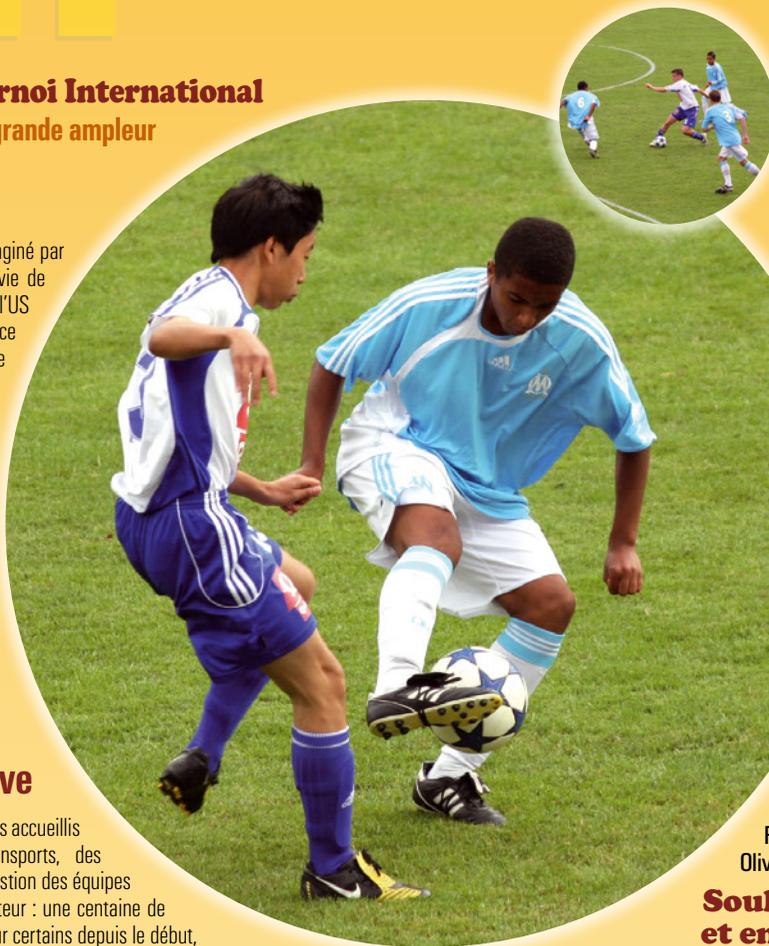
Cette année là, le 1^{er} Tournoi fut le résultat d'un pari fou imaginé par Antonio Gallego, pionnier de la manifestation. Cette envie de faire affronter les plus grands clubs de foot à l'équipe de l'US Saint-André a grandi jusqu'à donner naissance à ce tournoi international qui occupe une place importante dans la vie sportive de la métropole.

Depuis, le tournoi a permis d'inviter à Saint-André de nombreux clubs prestigieux. Parmi les habitués : le Losc, PSV Heindhoven, HJK Helsinki, le RC Lens... Ce sont les jeunes footballeurs des écoles des grands clubs que nous accueillons, ceux qui seront les champions de demain. Mais d'ailleurs, U17, c'est quoi ? Pour les néophytes en matière sportive, précisons qu'il s'agit d'une catégorie réservée aux moins de 17 ans (« Under the age of 17 » en anglais).

Une organisation à toute épreuve

Le Tournoi, ce sont tous les ans plus de 200 jeunes footballeurs accueillis à Saint-André pendant 4 jours. Cela signifie des transports, des hébergements, des repas, une billetterie, un arbitrage, une gestion des équipes et des stands... C'est dire si l'organisation doit être à la hauteur : une centaine de bénévoles, jeunes ou moins jeunes, qui suivent le tournoi pour certains depuis le début, et qui représentent aux yeux de Damien Houzet, président du Cotif, « la 13^{ème} équipe », sont les piliers qui permettent à la manifestation de se dérouler correctement.

« Cet événement demande 10 mois de travail, nous confie Damien Houzet, et je voudrais remercier très chaleureusement nos bénévoles. Je me souviens notamment de leur présence dès 5h30 l'année dernière, après le passage de la mini-tornade qui avait dévasté tous les stands la veille du tournoi, pour tout remettre en place et permettre aux matches de se dérouler sans encombre. C'est grâce à eux que les jeunes repartent aux 4 coins de l'Europe - parfois plus loin, comme au Mexique en 2009 - avec une image positive de Saint-André. Je souhaite une longue vie à notre Tournoi. »



Que nous réserve l'édition 2012 ?

Le tirage au sort des 4 poules qualificatives a eu lieu le 24 mars. A leur grande joie, les Andrésiens vont se trouver directement opposés à la Juventus de Turin, qui compte parmi les plus grands clubs.

Voici le tirage des groupes :

- Groupe A : Valenciennes FC - Etoile Rouge de Belgrade - PSV Eindhoven
- Groupe B : AJ Auxerre - Lech Poznan - Malaga CF
- Groupe C : FC Sochaux - FC Copenhague - FC Porto
- Groupe D : US Saint-André - FC Bruges - Juventus de Turin

Et voici le programme des matches du samedi 26 mai (au stade Caby) :

- 09h00 - 09h45 Valenciennes FC - Etoile rouge de Belgrade
- 09h50 - 10h35 AJ Auxerre - Lech Poznan
- 10h40 - 11h25 FC Sochaux - FC Copenhague
- 11h30 - 12h15 US Saint-André - FC Bruges
- 12h20 - 13h05 Valenciennes FC - PSV Eindhoven
- 14h30 - 15h15 AJ Auxerre - Malaga CF
- 15h20 - 16h05 FC Sochaux - FC Porto
- 16h10 - 16h55 US Saint-André - Juventus FC
- 17h00 - 17h45 Etoile Rouge de Belgrade - PSV Eindhoven
- 17h50 - 18h35 Lech Poznan - Malaga CF
- 18h40 - 19h25 FC Copenhague - FC Porto
- 19h30 - 20h15 FC Bruges - Juventus FC

Tarifs (à la journée): samedi 5€, dimanche et lundi 7€

Pass 2 jours (dimanche et lundi) : 12€

Pass 3 jours : 15€

Renseignements : Damien Houzet, 06 72 72 37 49,
Olivier Coëne, 06 24 74 61 42.

Souhaitons bonne chance à toutes les équipes et en particulier à l'US Saint-André !



F.C. KØBENHAVN U17 2011/2012

Brèves de ville



Quand les livres prennent vie...

Afin d'éveiller les enfants à la lecture, en les aidant à visualiser les informations virtuelles contenues dans les pages des livres, les animatrices de la bidOthèque ont proposé en janvier dernier une animation intitulée « Maisons à livres ouverts » aux élèves de CP de la ville. Les petits écoliers ont d'abord écouté des histoires sur des maisons, puis, on leur a demandé de reconstituer ces dernières à partir de briques cartonnées ou en plastique, de planchettes, et de pinces, et avec bien sûr, une part d'imagination !

Leurs œuvres éphémères ont été photographiées pour être exposées au sein de la bidOthèque.

Renseignements : la bidOthèque : 23, rue Alsace Lorraine tél. 03 20 51 66 67 ou contact@labidotheque.fr

Horaires d'ouverture : Mardi de 10h à 11h30 (nouveau !)

Mercredi de 14h à 18h30

Vendredi de 16h30 à 19h30

Ça s'est passé à Saint-André



Quelques tranches de vie à Saint-André...



C'est officiel : Saint-André a une 3^{ème} jumelle

Après la charte de convention entre les écoles de Saint-André et de Bridge établie en 2011, c'est cette fois bien le jumelage officiel de nos communes qui a été signé en ce mois de février. D'abord à Bridge, le 10, puis à Saint-André le 24. La cérémonie s'est déroulée dans une ambiance à la fois solennelle et conviviale où chacun a pu notamment constater avec humour (ou consternation !) son niveau en anglais (ou en français !). C'est d'ailleurs l'un des objectifs de ce jumelage : développer les échanges linguistiques entre nos pays. La toute jeune association « les Amis de Bridge » propose désormais des cours d'anglais pour débutants : mais attention, la demande étant très forte, il y a déjà des listes d'attente. Des cours pour « initiés » seront mis en place à la rentrée

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous adresser à Madame Dubreucq, au 06 24 27 61 46 ou a.dubreucq@ville-saint-andre.fr.

Pour éviter de devoir s'y remettre à l'âge adulte, l'idéal reste quand même d'acquérir la maîtrise de la langue de Shakespeare le plus tôt possible. C'est pourquoi Mary Bowler, présidente de l'association et professeur d'anglais au collège Jean-Moulin, compte bien développer des échanges scolaires avec Bridge, mais aussi mettre en place un système d'accueil dans les familles andrésiennes.

Les deux associations de jumelages, de chaque côté de la Manche, organiseront également des échanges touristiques et culturels pour tous ceux qui le souhaitent.

Renseignements : 06 24 27 61 46 ou a.dubreucq@ville-saint-andre.fr ou Mary Bowler tél. : 06 71 58 73 44

Braderie du Muguet

C'est déjà l'heure de faire le grand ménage de la cave et du grenier : avis à tous les chineurs ! Les rues Leclerc, Clemenceau, Foch, Jeanne d'Arc, de l'Eglise, Lavoisier, et la place de Gaulle seront envahies de vendeurs cherchant à se débarrasser de ce qui fera peut-être votre bonheur !

La Braderie se déroulera de 8h à 16h, le 1^{er} mai ; n'hésitez pas à la parcourir : même si vous ne trouvez pas la pièce rare, vous reviendrez au moins avec un petit brin de muguet...



**1^{er}
mai**

L'historioscope de Saint-André : les médias modernes au service de l'histoire

L'historioscope de Saint-André est désormais en ligne. De quoi s'agit-il ? Tout simplement d'un site dédié à l'histoire de la ville, à travers une multitude de photos et cartes postales anciennes. C'est à l'initiative du Sivom Alliance Nord-Ouest qu'est né le projet de créer pour chaque ville du Sivom, un site de visite virtuelle, dans l'espace et le temps.

Différents circuits vous sont proposés : circuit des écoles, des mairies, des fermes, etc.

Pour chaque lieu, des photos anciennes et actuelles illustrent un texte explicatif. Pour tous les amoureux de l'histoire, ce site complète parfaitement les livres sur Saint-André (disponibles au Syndicat d'initiative).

De nombreux partenaires ont participé à la mise en place de ce site : bien sûr les membres du syndicat d'initiative mais aussi des collectionneurs privés ou publics.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur les sites des villes du Sivom, vous pouvez vous adresser à Franck Astruc : 06 74 44 17 58 ou contact@musee-du-jouet-ancien.com

Pour les informations concernant Saint-André, le Syndicat d'Initiative vous répondra au 03 28 52 40 09 ou si-saint-andre59@sfr.fr

Retrouvez l'historioscope sur : <http://saint-andre-lez-lille.historioscope.com>



ST-ANDRÉ-lez-LILLE - Rue de Lille - E. G.



4 - SAINT-ANDRÉ La Mairie

10 - SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE - Place de la Gare

Une soirée dansante pour Vaincre la Mucoviscidose



L'association « Vaincre la mucoviscidose » organise une soirée familiale le 28 avril à partir de 19 heures à la salle André-Wauquier. Un buffet froid sera servi lors de cette fête dansante dont les profits seront reversés pour la lutte contre cette terrible maladie. Si vous avez envie de passer un bon moment tout en œuvrant pour la bonne cause, n'hésitez pas :

appelez le 03 62 52 99 29 ou le 06 72 89 29 64 pour réserver, ou sur cpouillie@numericable.fr
 Entrée adulte : 15€
 Enfant de 6 à 11 ans : 7,50€



Don du Sang

L'association des donneurs de sang bénévoles organise sa prochaine collecte le 24 avril à la salle Wauquier de 10h à 13h et de 15h à 19h30.

Renseignements : Jean-François Verdon au 03 62 52 52 56 ou Solange Lesay au 03 20 40 84 73.

Tea for two ?

Non, pas pour deux mais pour tous ceux qui le souhaitent, ce mardi 8 mai. C'est la date du traditionnel thé dansant de l'association Saint-André/Wieliczka. Tous ceux qui aiment la danse sont invités à passer un agréable après-midi animé par l'orchestre Héléniak à la salle Wauquier de 14 heures 30 à 20 heures. Une vente de pâtisseries polonaises sera assurée au bar.



Renseignements et réservations au 06 77 19 51 97
 Tarifs : 10€ (adhérents) 12€ (non adhérents)

L'USSA Gymnastique se porte bien

Une gymnaste andrésienne a participé à la finale des coupes qui s'est déroulée les 24 et 25 mars derniers à Seyssuel dans l'Isère. Issue d'une famille de gymnastes, Fanny Cayzelle s'était qualifiée lors de la demi-finale de Saint-Amand-les-Eaux en janvier. Élève de 3^{ème} à Jean-Moulin, Fanny a décroché la 41^{ème} place. C'est une vraie performance qu'a accompli là cette jeune gymnaste pour sa première participation à ce niveau de compétition, où elle a mené notre club centenaire. Bravo à elle !



Nouvelles entreprises

Ets DAMOISEAU NICOLAS

Maréchal Ferrant / Ferronnier
3, rue Lino Ventura - Apt. 38
Contact : Nicolas DAMOISEAU

Ets SCREPEL DORIAN

Ménage et aménagement intérieur
124, rue du Général Leclerc
Contact : Dorian SCREPEL

NORENVI Travaux Publics

NORENVI TP est spécialisée dans les métiers des terrassements et des travaux hydrauliques, pour les clients privés ou publics. Région Nord et Picardie, voire au-delà pour des besoins spécifiques
169, rue Sadi-Carnot
Contact : Alexandre DELAHOUSSE,
Gérant
Tél. : 06 16 05 42 62
Mail : adelahousse@norenvi-tp.fr
Site Internet : <http://norenvi-tp.fr>

Marie DEMAGNY Ostéopathe D.O.

3, rue de l'église
Contact : Marie DEMAGNY
Tél. : 06 13 62 88 36
Mail : mdemagny@aliceadsl.fr



Une 1^{ère} planche au 36 rue Vauban

Le 36 rue Vauban, c'est la future adresse de la nouvelle crèche de Saint-André. Situé face au collège Jean-Moulin et à côté de la piscine, le bâtiment, cofinancé par la ville, la CAF et le Conseil général, sera facile d'accès grâce aux parkings avoisinants. Construite en bois et selon les normes environnementales en vigueur, la nouvelle crèche sera notamment équipée d'une citerne de récupération d'eau de pluie, et de grandes baies vitrées, permettant les économies de chauffage et d'électricité.

La crèche pourra accueillir 50 enfants dans les meilleures conditions possibles : zones dorts, salles d'évolution pour les bébés et pour les plus grands, cour de jeux, préau... Elle sera également parfaitement sécurisée pour la plus grande tranquillité des parents.

Eric Mielke, adjoint aux travaux, Olivier Henno, maire, Bernard Cocheteux, représentant de la commission territoriale de Lille de la CAF du Nord, et Marc Godefroy, conseiller général, représentant Patrick Kanner, Président du Conseil général du Nord, ont assisté Thérèse Viémon, conseillère municipale déléguée à la petite enfance, dans le périlleux exercice de vissage de la « première planche » de la crèche !

Et une 1^{ère} pierre aux Patios d'or

Nous vous annonçons le début des travaux des Patios d'Or dans le précédent magazine. Le bâtiment va maintenant sortir de terre : la première pierre a en effet été posée ce vendredi 30 mars par Jean-Luc Estournet, Pdg des Village d'or, Thomas Lierman, Directeur régional de Nacarat, et Olivier Henno, maire de Saint-André.



Manon et Mathieu ont intégré le service développement durable de la mairie dans le cadre du service civique (voir « éclats de vie »).



Manon Landas, 24 ans, nous vient de Marcq. Elle est titulaire d'un master 2 en droit de l'environnement et du développement durable. « Les questions environnementales ont toujours fait partie de mes principaux centres d'intérêts. Mais un diplôme de haut niveau ne suffit pas toujours à entrer dans le monde du travail : il faut maintenant prouver aux futurs employeurs que l'on a aussi de l'expérience. De plus, le master que j'ai obtenu cible trop le domaine juridique. Moi, je souhaitais me tourner vers des actions concrètes. C'est pourquoi j'ai décidé de me diriger vers le service civique pour valider une année d'expérience professionnelle sur le terrain. Le fait de travailler en binôme est également très instructif : on échange nos savoirs et nos compétences. Avec Mathieu, nous sommes complémentaires. »

Manon table sur cette expérience pour l'aider à obtenir un poste dans des entreprises privées, afin de mettre en place des actions telles que des bilans énergétiques ou des plans de déplacements par exemple.

Cette passionnée de chant choral espère bien apporter sa contribution à la préservation de notre environnement.



Mathieu Gourneaux, qui va fêter ses 21 ans en mai, est originaire de Pérenchies. Il a cessé ses études après l'obtention de son Brevet des Collèges, et a ensuite suivi plusieurs formations dans différents domaines (environnement, informatique). Il a également effectué plusieurs missions d'intérim dans la manutention. Baignant depuis l'enfance dans un milieu tourné vers les espaces verts (son père est élagueur), il est sensibilisé aux problèmes environnementaux. Le problème de Mathieu est qu'il a de nombreuses compétences, notamment en informatique, mais non sanctionnées par un diplôme.

« Aujourd'hui, il est compliqué de se faire reconnaître sans diplôme, même si l'on est capable. Avec Manon, on représente 2 profils différents mais rencontrant des difficultés similaires pour s'insérer dans la vie professionnelle. Je suis tombé sur une annonce pour le service civique et j'ai vu qu'il y avait des places dans le domaine du développement durable. J'ai décidé de me présenter pour me lancer vraiment dans ce domaine et pour booster mon CV. »

Mathieu aimerait pouvoir faire carrière dans l'environnement sans avoir à reprendre des études, il veut entrer dans le monde du travail. « J'espère trouver un poste dans un service technique : je me vois bien jardiner. »

Reste à souhaiter à Manon et Mathieu de pleinement s'accomplir dans leur année de service civique à Saint-André, et de trouver par la suite un travail dans lequel ils puissent pleinement s'accomplir.



Vous êtes retraité et Andrésien ? Les foyers-restaurants sont là pour vous accueillir !



Le foyer Henri-Colin (5 rue Thiers), le foyer Jeanne-de-Flandres (14 rue de l'église), et le foyer Gaston-Catoire (26 rue Fénelon) vous accueillent du lundi au samedi midi pour des repas équilibrés et complets servis dans un cadre chaleureux.

Ce dispositif permet aux aînés de manger en compagnie d'autres personnes pour éviter la solitude... et de ne pas avoir à préparer le repas !

En plus d'y trouver des repas équilibrés, les aînés bénéficient d'autres animations dans ces foyers :

...→ Des activités (ateliers cuisine, ateliers couture et tricot, jeux inter-foyers, anniversaires des convives, fêtes des mères et des pères, ateliers de dextérité ou séances de manucure !)

...→ Des avantages (carte de fidélité, système de parrainage, tombolas, surprises)

Si vous avez des difficultés à vous déplacer, un service de transport gratuit par minibus vous est proposé pour vous rendre au foyer choisi.

Vous pouvez également demander la livraison de votre repas à domicile.

Pour réserver vos repas et obtenir les menus, il vous suffit de contacter le service administratif du CCAS : service restauration au 03 20 21 81 31

Alors rendez-vous aux foyers et bon appétit !

Renseignements complémentaires au département seniors du CCAS : 03 20 51 75 51

**Les foyers-restaurants...
des lieux de vie pour
vous servir, en vous
faisant plaisir !**



Et voici notre traditionnel petit questionnaire. Que vous soyez des fidèles de ce concours depuis de nombreux mois ou des nouveaux venus, participez : pour les uns, le sort finira bien par vous sourire, et pour les autres, peut-être la chance du débutant ?

- 1. Quel nom a été donné au site Internet consacré à l'histoire de Saint-André en images ?**
- 2. Où a été planté le nouveau jardin pédagogique ?**
- 3. Combien de titres de champions de France a obtenu l'USSA Cyclisme ces 10 dernières années ?**
- 4. Quels sont les prénoms des deux jeunes en service civique cette année à Saint-André ?**

Gagnez un repas dans un restaurant !

Pour participer au concours, envoyez vos réponses avant le 25 mai :

- par courrier : mairie de Saint-André, service communication, concours du « Saint-André Magazine » n° 136, au 89, rue du Général-Leclerc BP 1, 59871 Saint-André cedex

- ou par E-Mail : communication@ville-saint-andre.fr

En cas d'égalité, le jury procédera à un tirage au sort parmi les ex-æquo. Le gagnant se verra offrir un repas pour deux personnes d'une valeur de 65€ dans un restaurant.

Bravo !

Félicitations au gagnant du concours du « Saint-André magazine » de janvier/février. **Jean Van Rompay** gagne un repas pour deux personnes d'une valeur de 65€.

Il fallait répondre :

- 1 : 6, rue Alsace-Lorraine.
- 2 : page 27.
- 3 : en 1993.
- 4 : « Tantôt ».



Deûle en Fête

Le dimanche 3 juin, dès 14 h 30

Saint André

La ville sympa... qui veut le rester!

